INDEX 2025

Egalité professionnelle

ORLEANS METROPOLE

Pour toutes questions relatives à l'index

dgcl-index@dgcl.gouv.fr

DGCL
Direction générale des collectivités locales

80/100

DGCL
Direction générale des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

>>> Documentation explicative

Score global	**80/100**	
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	47/50	*Indicateur 1 calculable*
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	15/15	*Indicateur 2 calculable*
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	11/25	*Indicateur 3 calculable*
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	7/10	*Indicateur4 calculable*

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale